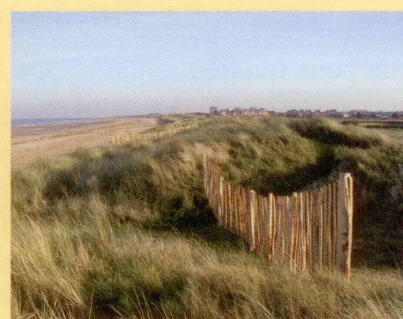




Graye-sur-Mer

Informations municipales

Printemps 2009



Éditorial du Maire



Cela fait maintenant un an que notre commune a élu son Conseil municipal qui regroupe une équipe de femmes et d'hommes qui s'entendent bien et qui travaillent dans la même direction : « la prospérité de notre village ». Nous remercions nos électeurs de leur confiance. Nous voulons développer notre petite agglomération et conserver en même temps son style rural, cette qualité de vie propre aux petites communes.

Dans ce bulletin, vous allez découvrir tous les aménagements, tous les travaux, toutes les améliorations qui ont été pensées, étudiées, évaluées en essayant d'obtenir le maximum de subventions, tout cela grâce au travail et à l'efficacité des différentes commissions.

Cette année 2009, nous allons célébrer le 6 juin le 65^e anniversaire du Débarquement, une année marquante car, probablement, la dernière grande manifestation, nos vétérans étant de moins en moins nombreux. C'est pour cela que Normandie Mémoire, présidé par l'Amiral Brac de la Perrière, organise de grandes cérémonies dès le 5 juin, vers 9 heures :

- sous le contrôle de l'Éducation Nationale, les enfants de Graye et de Courseulles se regrouperont sur la plage. Ils seront environ 600 et chanteront les hymnes Canadien, Anglais et Français.*
- comme au 60^e anniversaire, embrasement de la côte sur 80 km avec la réalisation de 25 feux d'artifice simultanés à 23 heures.*

Le 6 juin, dans la matinée, des cérémonies commémoratives se dérouleront à nos divers monuments. Le programme vous sera communiqué.

Je souhaite à toutes les Grayennes et à tous les Grayens une très bonne lecture !

Jean-Pierre LACHÈVRE

Les commissions du conseil municipal

Voirie et bâtiments	<u>G. Roué</u> , G. Desvages, C. Dupont, J. Fouques, P. Lavarde, M.-H. Lejeune, J.-G. Lepoivre, M. Lerond
Vie locale, animation et tourisme (camping)	<u>C. Dupont</u> , M.-H. Lejeune, P. André, S. Anquetil, E. Barbé, L. Barruet, G. Desvages, B. Grandin
Urbanisme et aménagement	<u>P. Thiberge</u> , S. Anquetil, E. Barbé, G. Desvages, C. Dupont, J. Fouques, P. Lavarde, M.-H. Lejeune, J.-G. Lepoivre, G. Roué
Environnement	<u>P. Lavarde</u> , S. Anquetil, E. Barbé, C. Dupont, B. Grandin, G. Roué, P. Thiberge
Appel d'offres	<i>Membres titulaires</i> : E. Barbé, G. Desvages, G. Roué <i>Suppléants</i> : J. Fouques, J.-G. Lepoivre, M. Lerond

La fin du programme de protection du cordon littoral

Tous ceux qui fréquentent notre littoral ont constaté l'apparition, au fil des années, de longs boudins en travers de la plage. La technique du Stabiplage (le nom des « boudins ») fait de Graye un site exemplaire pour l'ingénierie écologique du littoral.

Ces ouvrages sont très fonctionnels et une plage de sable agréable s'étend devant le camping et à la brèche de la Valette. **L'ensemble de ce secteur est maintenant stabilisé et ne craint plus l'érosion.**

Ces bons résultats ont incité à terminer la protection du cordon littoral entre les brèches de Graye et de la Valette, avec l'objectif de restaurer également la plage. Deux ouvrages de 55 m ont été implantés en janvier 2009 et les deux derniers le seront en avril. Cette dernière tranche coûte 253 911 € TTC et une subvention couvrant 47,9 % a été obtenue auprès du Conseil Général.

L'ensemble de ce programme de 9 « Stabiplage » a été financé par la commune pour un tiers, le solde étant



couvert par des subventions et la récupération de TVA. Ce chantier important, étalé sur 5 ans, a été réalisé dans de bonnes conditions de financement mais il a été difficile à mener à bien car les crédits disponibles pour la défense contre la mer sont très limités et uniquement disponibles auprès du Conseil Général.

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en bonne voie

Depuis la loi dite SRU du 13 décembre 2000, le Plan local d'urbanisme (P.L.U.) devient le principal document de planification de l'urbanisme communal, en remplacement du Plan d'occupation des sols (P.O.S.). **Ce plan fixe d'une part les perspectives d'extension de la commune et d'autre part les aménagements du territoire et du cadre de vie à mettre en œuvre pour une période de 10 à 15 ans. Il est soumis aux nombreuses contraintes liées à la situation géographique, géologique et environnementale de notre village.**

L'équipe municipale a réactivé la procédure d'élaboration du P.L.U. depuis 18 mois environ. Les habitants ont eu la possibilité de consulter les premiers documents réactualisés en mairie et de faire part de leurs remarques éventuelles sur un registre mis à leur disposition au mois de juillet dernier. Depuis, un document stratégique appelé Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a été élaboré à partir d'un travail concerté entre le cabinet d'étude et la commission d'urbanisme de la commune. Ce document expose les intentions et les priorités de la municipalité pour les années à venir ; il constitue ainsi le cadre de référence du P.L.U. Dans le P.A.D.D., **la municipalité ambitionne de valoriser ses atouts tout en préservant les équilibres établis.** Elle se fixe ainsi 6 grands objectifs :

1. préserver l'équilibre sociodémographique ;

2. assurer un développement maîtrisé de l'habitat et diversifier l'offre de logement ;
3. organiser un développement et un fonctionnement urbains cohérents et respectueux du cadre de vie des habitants ;
4. améliorer la circulation/sécurité dans le bourg et renforcer les liaisons douces (pistes cyclables, voies piétonnes) ;
5. soutenir les activités économiques et touristiques ;
6. protéger les milieux naturels, notamment littoraux.

Ce projet de P.A.D.D. n'est pas encore définitif. Il va être soumis très prochainement aux personnes publiques associées (services de l'État : D.D.E., DIREN, DRASS..., Conseil Régional, Conseil Général du Calvados, syndicats, associations...) qui doivent vérifier sa cohérence.

Le chemin sera encore long avant de présenter le P.L.U. à la préfecture pour validation.

Nous devons, notamment, avoir un débat sur le projet de P.A.D.D. en Conseil municipal, informer les habitants, puis arrêter le projet définitif de P.L.U.. Il faudra ensuite encore un délai administratif de 5 mois, notamment pour récupérer les avis écrits des personnes publiques associées sur le projet global et mener à bien l'enquête publique.

Rendez-vous dans un an, environ, pour le début de l'application du P.L.U. de Graye-sur-Mer

Les résultats du recensement de la population 2008

La population a augmenté. Graye compte maintenant **652 habitants** (593 en 1999) dont 96 personnes au Château de Vaux (99 en 1999). Les études démographiques et statistiques sur la population de la commune ne sont pas, à ce jour, encore publiées.

Une école en bonne santé qui justifie les aménagements engagés et des travaux futurs

Un nouvel accès à l'école de Graye a été mis en service au mois de décembre dernier, au niveau de la rue du Carrefour, dont la rénovation récente offre toutes les garanties de sécurité. Après quelques jours d'adaptation, les enfants et les familles se sont vite habitués au nouvel itinéraire. **Cet accès sera complété très prochainement par l'aménagement de la place de l'Église conçu pour faciliter, notamment, le transport scolaire.**

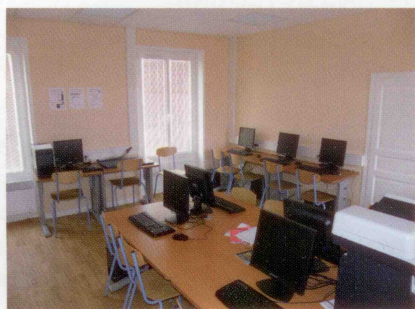


Pour réaliser cette opération, la commune a engagé des travaux importants sur une parcelle dont elle était déjà propriétaire depuis 2005 et qui jouxte la cour de

récréation. Il a fallu démolir des bâtiments, consolider les logements attenants aux structures abattues, créer une nouvelle voie d'accès à la cour de l'école et clore provisoirement le nouvel espace. Ces travaux qui ont été subventionnés à hauteur de 30 % représentent un montant total de 18223 € HT.

La commune a investi aussi dans un autre domaine puisqu'elle vient de mettre à disposition des élèves et des maîtres

une nouvelle salle informatique



installée dans un local situé au-dessus de la mairie. Ce local a été entièrement rénové et équipé de douze postes informatiques en réseau. Le coût de cette opération représente un investissement de l'ordre de 30000 € HT. Une subvention a été accordée pour le matériel informatique et la commune a décidé d'affecter une recette imprévue de 11250 € à cet aménagement (reliquat de l'actif du syndicat scolaire du collège de Courseulles-sur-Mer qui a été dissous).

La volonté des élus d'améliorer les conditions de travail des élèves et des maîtres à l'école de Graye s'est accompagnée d'une très bonne nouvelle puisque **l'ouverture d'une classe supplémentaire** a été confirmée le jour de la rentrée scolaire par l'inspecteur d'académie François Chenal. Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) compte actuellement 135 enfants, de la maternelle au C.M.2, répartis dans les écoles des trois villages de Banville, Sainte-Croix-sur-Mer et Graye-sur-Mer. Après concertation, il a été décidé d'installer la nouvelle classe, un C.P. de 15 élèves, dans l'ancienne bibliothèque de l'école de Banville mais à titre provisoire.

Les études en matière d'urbanisme et de démographie sur les cinq prochaines années laissent penser que le RPI sera dans une phase de stabilité voire de consolidation à moyen terme qui pose le problème de l'accueil durable de cette nouvelle classe.

La municipalité de Graye se propose, dès maintenant car il y a urgence, de déposer un préprojet d'extension de son école, compatible avec la nouvelle configuration du site, pour assurer le bon fonctionnement du R.P.I.

Une étude et des travaux d'aménagement pour l'écoulement des eaux pluviales

La commune est périodiquement confrontée à des problèmes d'écoulement d'eau lors de gros orages notamment route de Sainte-Croix et dans son prolongement au centre du Bourg dans le secteur du Calvaire. L'eau de pluie chargée de boue en provenance du plateau agricole se déverse sur la voie publique et peut occasionner des dégâts chez des particuliers. Cette situation ne peut pas durer et nous cherchons des solutions mais la situation est complexe.

L'étude, qui est envisagée depuis plusieurs mois, consiste à aménager un bassin pluvial destiné à retenir les matières en suspension et à stocker une partie des eaux de pluies à l'entrée ouest du village. Mais après consultation des experts et des partenaires financiers du projet, **il apparaît qu'une étude globale du ruissellement des eaux à l'échelle de**

l'ensemble du bassin-versant (entre Banville, Sainte-Croix et Graye) est indispensable pour mieux calibrer les besoins, adapter au mieux l'implantation et le dimensionnement de l'aménagement envisagé. Cette étude prendra du temps mais est maintenant lancée.

Pour pallier, d'une autre manière, cette difficulté d'écoulement des eaux lors de gros orages, **la municipalité a décidé d'agir rapidement sur un autre aspect du problème en cherchant à améliorer la vitesse d'évacuation des eaux de pluies** qui transitent par le bourg puis par les fossés avant de gagner la Seulles.

Des travaux importants viennent d'être réalisés le long de l'avenue Général-de-Gaulle jusqu'à la hauteur du lavoir :

- Deux aqueducs ont été posés, sous la chaussée, à l'extrémité ouest de la rue du Marais.



- Le fossé qui longe l'avenue Général-de-Gaulle sera reprofilé jusqu'au bief d'accès à la Seulles, dans le prolongement du lavoir.



- Plusieurs busages ont été réalisés. Le plus important d'entre eux permet maintenant d'évacuer plus facilement le trop plein du fossé reprofilé vers le bief d'accès à la Seulles.

Le programme de ces travaux qui a été subventionné à hauteur de 40 % représente un coût de l'ordre de 33000 € HT.

Le point sur les travaux réalisés en 2007-2008

Église

Une restauration importante de notre église a été réalisée : gouttières neuves, réfection d'une partie de la toiture. En maçonnerie, les têtes des contreforts au nord ont été consolidées. Au sud, à droite du porche d'entrée, le superbe appareillage des pierres montées en arêtes de poisson (XII^e siècle), a été mis en valeur et laissé en pierres apparentes.



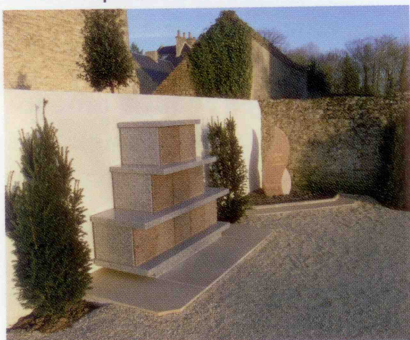
Le plancher du clocher a été changé et rehaussé, le système de sonnerie des cloches rénové, 50 abatsons installés et grillagés pour éviter l'invasion des pigeons. Au sommet, nettoyage de la toiture, pose d'un paratonnerre, et pour couronner le tout, un superbe coq, bec au vent, silencieux, a remplacé son prédécesseur, atteint par la limite d'âge et percé de plusieurs trous de balles.

Les vitraux qui avaient beaucoup souffert des fuites des gouttières ont bénéficié d'une rénovation complète chez un maître verrier d'Honfleur avant de retrouver leur place, fixés par des ferrures en acier inox.

Coût total des travaux : 50 112 € HT (subvention perçue : 22 127 €)

Columbarium

Pour répondre à la demande des familles, un petit columbarium de 10 cases ainsi qu'un jardin du souvenir ont été installés dans l'angle nord-ouest du nouveau cimetière.



Coût total :
9075 € TTC

Camping



Principal pôle d'accueil touristique et source importante de revenus pour la commune, notre camping municipal doit offrir à ses clients une

prestation de qualité, en adéquation avec le tarif. Les sanitaires ont fait l'objet d'une rénovation complète au niveau peinture, des couleurs vives ont permis de moderniser l'ensemble, opération appréciée des usagers.

Une aire de service pour les camping-cars a été installée à l'intérieur du camping, afin de répondre à ce mode de tourisme en plein développement. Ces travaux ont été réalisés en régie.

Lavoir

Notre vieux lavoir, avenue du Général-de-Gaulle a fait l'objet d'une restauration complète, dans le cadre de la remise en état du petit patrimoine urbain,



compétence de la commission travaux et environnement de la communauté de communes Bessin Seulles et Mer (coût pour B.S.M. 18 761 € TTC).

Les travaux ont porté sur la maçonnerie, la charpente et la couverture. Certains le trouveront d'aspect un peu neuf, mais laissons au temps le soin de la patine... Pour les amateurs de vieilles pierres, les lavoirs de Meuvaines et d'Asnelles ont été eux aussi rénovés et méritent bien une petite visite.

Voirie

De nombreux travaux de voirie ont été réalisés :

- Rue du Carrefour, chemin de traverse et place de l'Église, la chaussée a été refaite entièrement.

L'aspect a été soigné avec la pose de caniveaux en pavés de grès et la matérialisation d'un cheminement piéton qui s'inscrit dans la mise en sécurité de l'entrée de l'école primaire.

Le pluvial, particulièrement sensible dans ce secteur à faible déclivité, a fait l'objet d'une étude précise avant réalisation. Quelques pluies violentes à l'automne ont permis de vérifier le bon fonctionnement du réseau.

- Le carrefour de la route de Sainte Croix avec le chemin du Bougon a été élargi et un trottoir permet de circuler à pied en sécurité.



- La pose de plusieurs miroirs facilite la circulation, mais partout la prudence reste de mise.
- Le chemin Bagnard a lui aussi été repris, enrobé et enduit bicouche terminant cet aménagement.

Ces travaux représentent un coût total de 140 000 € TTC, pris en charge à hauteur de 66 153 € par la Communauté de communes, ainsi qu'à hauteur de 28 000 € par le Conseil Général.

Les travaux et projets 2009

1 - Intérieur mairie

Après la mise en valeur des extérieurs de la mairie et de l'école, il était nécessaire de rénover l'intérieur.



La salle du Conseil, le bureau du maire sont terminés, il restera à restaurer la grande toile du port de Courseulles, datée de 1905, par des spécialistes dans ces délicats travaux.

La décoration a été repensée et complétée de 6 aquarelles de Pierre-Edmond PERADON, peintre courseullais (1893-1981), représentant les paysages de Graye, achetées il y a quelques années par Michel GRIMAUX, notre ancien maire, contribuant au renforcement du patrimoine de la commune.

Ces travaux ont été réalisés en régie.

Le coût total de ces travaux est estimé à 70 000 € TTC, subventionné à hauteur de 55 %.

Le revêtement en enrobé sera financé par la communauté de communes B.S.M. à hauteur de 11 000 €.

3 - Travaux de maçonnerie, entretien

Un automne particulièrement humide a eu des conséquences sur nos vieux murs montés à la terre. La partie Ouest du mur du cimetière, le mur Nord de l'appentis de la grange aux dîmes se sont effondrés.

La commission des travaux a établi un cahier des charges incluant outre les parties effondrées, l'angle Est du mur du cimetière, sous le magnifique Sophora du Japon.

L'importante fissure du pignon sud de l'ancien presbytère sera reprise dans l'ensemble de ces travaux (coût 21 898 € HT subventionné à 40 %).

2 - Voirie

Ralentisseurs rue Grande :

afin de limiter la vitesse de traversée du bourg, rue Grande, le Conseil municipal a décidé l'implantation de



trois ralentisseurs, en attente d'aménagements d'ensemble. Coût : 12 054 € HT.

Giratoire du bus scolaire rue du Marais - place de l'Église et reprise de chaussée rue du Vason : ces travaux sont nécessaires pour la giration du bus scolaire pour lequel la manœuvre de marche arrière est interdite pour des raisons évidentes de sécurité. Un diamètre de 24 m est obligatoire.

Cet aménagement important nécessite une acquisition foncière, la pose de 48 m de buses, afin de pouvoir réaliser au centre un espace vert qui permettra l'embellissement de la place de l'Église.

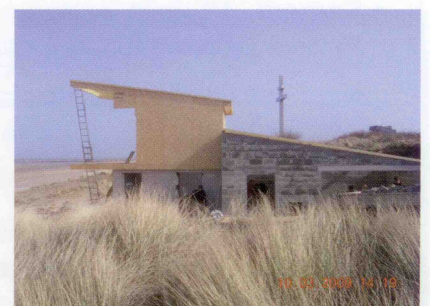
4 - Poste de secours de la brèche de Graye

Notre poste de secours avait grand besoin d'être rénové. À la demande du conseil municipal, la commission surveillance des plages de B.S.M. a proposé de réaliser un nouveau poste de secours, répondant aux normes actuelles. Ce nouvel édifice s'appuie sur la partie en dur du poste existant. Le poste de vigie neuf sera complété d'un garage pour le matériel de secours, zodiac et tracteur.

Nous avons obtenu que des sanitaires publics soient intégrés à cette réalisation.

Coût pour l'intercommunalité : 120 000 € TTC subventionné à 54 %

À noter que le raccordement au réseau de tout à l'égout est à la charge de la commune (Coût : 9 809 € HT subventionné à 50 %.)



5 - Camping Canadian Scottish :

- Quelques travaux sont nécessaires sur le chalet, pose de vitrage supplémentaire au bureau d'accueil et agrandissement de la fenêtre de l'étage pour des raisons de sécurité.
- Le bureau va être doté d'un ordinateur avec logiciel de gestion spécifique.
- Les plantations de haies seront poursuivies à l'automne

Coût global estimé 7 000 €.

Des animations pour les jeunes (Saison 2008-2009)

En septembre 2008, nous avons recensé les jeunes de la commune afin de mieux cibler les propositions d'activités :

- 42 enfants de 3 à 11 ans sont scolarisés en maternelle et à l'école primaire;
- une vingtaine de jeunes de 11 à 16 ans est scolarisée en collège;
- une vingtaine plus âgée est scolarisée en lycée.

À partir de ces données démographiques, le groupe de conseillers concerné a mis en place un programme permettant aux différentes tranches d'âge de trouver satisfaction. L'étape suivante consista à réunir les intéressés afin de connaître leurs attentes et présenter nos projets avant l'élaboration du programme définitif comprenant **huit sorties pour l'année** (distribué dans les boîtes aux lettres et consultable dans le panneau d'affichage de la mairie ou sur le site internet de la commune).

Notre programme étant soumis à des contraintes financières : il s'agissait d'obtenir une participation équilibrée entre la commune et les familles. Le Conseil Municipal a décidé une participation communale de 3 500 € correspondant à environ 60 % du coût total des activités.

Les deux premières sorties ont réuni chacune 22 participants. La sortie à la patinoire de Caen est toujours très plébiscitée (32 participants le 27 février). *Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits cette année, venez nous rejoindre, de bons moments en perspective vous attendent :*

- **Dimanche 5 avril** : sortie familiale à Saint-Malo avec visite d'Alligator Bay à Beauvoir et du grand aquarium de Saint-Malo.
- **Samedi 16 mai** : sortie au zoo de Cerza, à partir de 4 ans, avec pique-nique sur place.
- **Samedi 13 juin** : parcours aventure à Reviers (après-midi), à partir de 7 ans.

Activités annexes

Lorsque nous avons connaissance d'activités de proximité susceptibles d'intéresser les jeunes, nous les en informons et les accompagnons le cas

échéant. C'est ainsi que pour Halloween et Noël des enfants de la commune participèrent à des ateliers contes et bricolages organisés par le Centre Juno Beach.

Les manifestations de Noël

Le Père Noël en calèche



Le 19 décembre, par un bel après-midi ensoleillé, de nombreux petits, accompagnés par leurs parents et avec la participation du Château de Vaux et du Comité des Fêtes, suivirent le Père Noël jusqu'à La Ruche pour un goûter et une distribution de bonbons.

L'Arbre de Noël

Le dimanche 11 janvier, salle du Château de Vaux, environ 50 enfants et leurs parents assistèrent à un spectacle de cirque, de 1 h20, très applaudi proposé par l'association Normandie Spectacle.

Un goûter clôtura l'après-midi et les enfants repartirent avec leur sachet de friandises.



Des activités et des rencontres pour tous les habitants

La promenade à Bréhat

Le dimanche 29 juin, 62 personnes, soit un car complet, ont participé au voyage communal que la commune propose chaque année prioritairement aux plus anciens de Graye : une belle journée ensoleillée en Bretagne, fort appréciée par tous, avec le matin en partant de Paimpol, la vallée du Trieux en train puis l'après-midi, promenade en bateau et découverte de l'île de Bréhat.



Date à retenir pour le voyage 2009 :
dimanche 28 juin.

Le concert de Noël

L'ADTLB, association culturelle connue, notamment pour la qualité de ses prestations, a proposé aux habitants de la commune un concert animé par le chanteur Léonid Zelitchonok.

Il a eu lieu le dimanche 14 décembre dans l'église chauffée pour cet événement. Chants populaires et vieux Noëls russes, découverte d'instruments de musique peu connus ou traditionnels et participation de l'assistance nombreuse ont contribué à la réussite de cette manifestation s'inscrivant dans le programme des activités de Noël de la commune. L'ambiance festive se poursuivait ensuite à la grange aux dîmes autour d'un vin chaud offert par la municipalité avec le concours du Comité des Fêtes.



A.D.T.L.B. : Association pour le Développement du Tourisme et des Loisirs dans le Bessin.

Le repas des aînés

Le dimanche 18 janvier 2009, 61 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité et du CCAS et se sont retrouvées au Château de Vaux autour d'un déjeuner amical très convivial et animé. Les membres du conseil municipal et du CCAS, ainsi que des bénévoles pour la plupart épouses de conseillers, ont accueilli les convives puis, ensuite, assuré le service. Au cours du repas, Jean-Pierre

Lachèvre, Maire de la commune, et François de Bourgoing, Conseiller général ont présenté leurs vœux à l'assistance. Cette manifestation s'est terminée dans une joyeuse ambiance et quelques chansons reprises par tous.

Le club des Tamaris

Le club se réunit, d'octobre à début juillet, le 1er et le 3e mercredi du mois. Toute personne intéressée, retraitée ou non, peut participer aux activités.

Redynamiser le club avec de nouvelles propositions de rencontres plus adaptées aux souhaits de chacun, tel est l'objectif du programme qui a été proposé cette année, avec notamment, deux types d'activités :

- des petites sorties ou des visites de proximité à faire en automne et au printemps;
- des réunions aux Tamaris au cours de l'hiver.

Ainsi, après le musée du chocolat en octobre, les balades en forêt de Balleroy et à Port-en-Bessin en novembre, le club va proposer à partir de mi-avril différentes sorties ou autres promenades. Pour une meilleure information de tous, les dates et les renseignements concernant chaque sortie seront affichés, salle des Tamaris et consultables sur le site internet de la commune.

Le comité des fêtes

À la suite de l'assemblée générale du 4 février 2009, le bureau se compose comme suit :

Président : Gérard Piccand ; Vice-Président : Gérard Dusseaux ; Secrétaire : Patricia André ; Trésorière : Françoise Guilbert ; Administrateurs : Jeanine Bouic, Gérard Desvages, Sabrina Hue, Frédéric L'Homme, Madeleine Pitard, Franck Lecornu, Bénédicte Grandin, Marguerite Huet.

Pour cette année, un certain nombre de manifestations ont été programmées, que vous pouvez consulter ci-dessous.

Comme l'an dernier, un effort tout particulier sera fait pour la diffusion des informations sur les activités et festivités organisées.



Loto 2008 à La Ruche

Programme 2009

- **Dimanche 26 avril** : Loto
- **Samedi 25 juillet**..... : Feu d'artifice
- **Dimanche 2 août**..... : Vide grenier
- **Dimanche 13 septembre**.... : Pique-nique

Infos complémentaires

Constitution et organisation de la réserve communale de sécurité civile

La réserve communale comprend des personnes bénévoles qui, en situation de crise c'est-à-dire lors de catastrophes ou événements graves, souhaiteraient apporter leur aide et leurs compétences dans les domaines de l'information, du soutien et de l'assistance aux populations. Si vous êtes volontaire, signalez-vous à la mairie qui vous recontactera.

Remise d'insignes aux vétérans

Nous demandons aux familles de Graye, accueillant des vétérans pour le 6 juin, d'en avvertir la mairie afin d'obtenir auprès de Normandie Mémoire les barrettes commémoratives à remettre, lors des cérémonies, à nos valeureux vétérans et amis.

Modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

À partir du **lundi 4 mai**, les horaires sont les suivants :

- **mardi** 10h00 à 12h00
- **jeudi** 16h00 à 18h30
- **samedi** 10h30 à 12h30

Nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de ces heures d'ouverture pour toutes vos démarches auprès du secrétariat. En dehors de ces horaires, vous pouvez aussi prendre rendez-vous en téléphonant (02 31 37 90 59) ou en adressant un courriel à mairiedegraysurmer@orange.fr. Une réponse rapide vous sera donnée.

Collecte des déchets

Déchets ménagers : lundi (y compris les sacs jaunes) et vendredi du 15/06 au 15/09. Le lundi uniquement le reste de l'année. Les sacs jaunes, pour le tri sélectif, sont gratuits et disponibles à la mairie aux heures d'ouverture au public.

Attention, des modifications seront apportées prochainement. Vous en serez avisé en temps voulu. Vous recevrez entre le 27 avril et le 23 mai la visite d'*ambassadeurs de tri* pour vous apporter les meilleurs conseils sur le tri à effectuer.

Déchets verts : ~~mercredi~~ ^{jeudi} matin tous les 15 jours à compter du 2 avril. Les sacs pour déchets verts sont à retirer à la mairie. Ils coûtent 5 € par paquet de 16.

Encombrants : collectes le jeudi 30 avril et le mardi 17 novembre 2009.

Afin de préserver le cadre agréable et la propreté de nos rues, il est recommandé de sortir sacs, poubelles ou containers après 18h la veille du ramassage.

Nouvelle adresse de Bessin-Seulles et Mer

Comme vous l'avez lu dans la presse, le siège de la communauté de communes B.S.M. a changé.

Nouvelle adresse :

Bessin Seulles et Mer

10 rue de la Libération - 14114 VER-SUR-MER

Tél. 02 31 77 72 77

Pour plus d'informations sur la commune et la communauté de communes, consultez les sites web

www.graye-sur-mer.org

www.bessin-seulles-mer.fr

Aide ménagère et services à la personne

Le siège de B.S.M. se trouvant désormais à Ver-sur-Mer, des permanences auront lieu pour le service aide ménagère dans les nouveaux locaux. Pour tous dossiers, demandes ou renseignements, contactez B.S.M. au 02 31 77 72 77

Vous pouvez aussi vous renseigner à la mairie sur les démarches à effectuer (02 31 37 90 59).

QUELQUES NUMÉROS UTILES :

Livraison de plateaux-repas :
02 31 22 22 31 / 02 31 26 84 84

CLIC du Bessin
(Centre Local d'Information et de Coordination)
02 31 51 10 72

Circonscription d'Action Sociale du Bessin, Pôle
accueil 02 31 51 38 15

Rappels

Déchetterie SEROC : horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre (9h à 12h et 14h à 18h). Ouvert l'après-midi les lundi, mardi, jeudi et vendredi et toute la journée les mercredi et samedi. Accès sur présentation d'un badge gratuit à demander à la mairie.

Inscription sur les listes électorales

Avant le 31 décembre de l'année en cours. Les jeunes ayant satisfait aux obligations militaires sont automatiquement inscrits à leur 18^e anniversaire. Le **recensement pour le service national** est obligatoire pour filles et garçons au plus tard dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire.

Papiers d'identité

Attention aux délais : l'obtention des passeports et cartes d'identité demande environ 3 semaines (pensez à demander la copie intégrale de votre acte de naissance à la mairie de votre lieu de naissance).

La carte d'identité reste gratuite mais à condition de fournir l'ancienne.